



Les modalités d'attribution des destinations académiques

Au cours du premier cycle, les étudiants de l'ISIT effectuent nécessairement un semestre d'études au sein d'une université étrangère avec laquelle l'ISIT a signé une convention de partenariat.

Cette convention dispense les étudiants de verser des frais d'inscription à l'université partenaire. Néanmoins, certains frais administratifs peuvent être demandés par certains établissements (nord-américains notamment).

A cet effet, les étudiants sont conviés à **deux réunions d'information obligatoires** organisées par le Bureau International de l'ISIT :

- **Une première réunion** au cours de laquelle sont présentés les différents formats de mobilité à l'ISIT, les différentes destinations possibles, l'espace numérique d'informations sur les universités partenaires ainsi que les critères d'attribution des destinations ;
- **Une seconde réunion** présente l'échéancier jusqu'à la mobilité, les sources de financement possibles (avec un zoom particulier sur le programme Erasmus+), les modalités administratives avant, pendant et après la mobilité ainsi que des conseils et sites à privilégier (France Diplomatie notamment)

Les contacts des anciens étudiants partis en mobilité sont transmis aux étudiants à l'issue de la première réunion et des informations complémentaires à l'issue de la seconde (assurance, etc)

Les étudiants ont deux mois après la première réunion pour soumettre **trois choix motivés** d'établissements partenaires.

Le Bureau International organise ensuite **plusieurs commissions d'attribution** des destinations avec les différents Responsables des pôles langue.

Cette attribution s'opère en fonction de :

- **L'ordre des vœux de l'étudiant**
- **La pertinence des motivations exprimées**
- **Les besoins linguistiques de l'étudiant** : il est préférable d'affecter à l'étudiant une destination dont la langue d'enseignement correspond à la langue la plus faible de sa combinaison linguistique
- **Un équilibre entre le nombre de places disponibles et le nombre total de demandes** pour chaque établissement
- **Des exigences académiques et linguistiques de l'établissement partenaire**

Pour certaines destinations très demandées et à des fins d'équité, il peut parfois être proposé à un étudiant ayant initialement formulé un vœu de mobilité d'une durée d'une année complète de la réduire à un semestre. En effet, l'ISIT veille à ce que chaque étudiant puisse partir au moins un semestre.

ISIT – Institut de Management et de Communication Interculturels
Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général

Centre International : 39 bis rue d'Assas 75006 Paris / Campus Arcueil : 23/25 avenue Jeanne d'Arc 94110 Arcueil

Tél : 33 (1) 42 22 58 22 – contact@isit-paris.fr – www.isit-paris.fr

Association loi 1901 – SIREN : 784 280 836 – Code APE 8559B